



# DÉLIBÉRATIONS

## COMPTE-RENDU DU C.C.A.S.

### Commune de Neydens

### 24 mars 2022

#### Approbation du compte-rendu du 3 février 2022

#### Présentation de l'ordre du jour de la séance du jour :

- ■ ● Vote du compte administratif 2021
- ■ ● Vote du compte de gestion 2021
- ■ ● Affectation des résultats 2021
- ■ ● Vote du budget prévisionnel 2022
- ■ ● Portage des repas : modification des tarifs
- ■ ● Questions diverses
  - ■ ● Octobre Rose
  - ■ ● Repas des aînés / paniers garnis
  - ■ ● Compte-rendu AG Bals Musette

#### Ouverture de la séance :

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le conseil d'administration du CCAS de la Commune de Neydens, convoqué le quinze mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Carole VINCENT.

**Membres présents (7) :** Carole VINCENT, Catherine SILVESTRE, Jean AMELINE, Michèle DUVAL, Marinette PINGET, Gisèle TAGAND et Véronique VERGUET.

**Absent :** Levent BAYAT

**Absente excusée :** Geneviève LAZZAROTTO

**Présents : 7**

**Absents : 2**

**Pouvoir : 0**

**Votants : 7**

Le secrétariat de séance est assuré par Marie-Laure AMELINE – agent communal.

Début de séance : 18h

Fin de séance : 20h

#### I- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame la présidente, Carole VINCENT, est invitée à se retirer durant les débats portant sur le compte administratif 2021 et ne participera pas au vote. La présidence est assurée par Madame Catherine SILVESTRE, vice-présidente du conseil d'administration du CCAS.

Il est procédé à la présentation du budget primitif de l'exercice considéré, le compte administratif peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté (année 2020)	33,44 €
Dépenses année 2021 :	0,00 €
Recettes année 2021 :	0,00 €
Résultat exercice 2021 - <i>Déficit</i>	-33,44 €
<b>Résultat cumulé fin 2021 - <i>Excédent</i></b>	<b>00,00€</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur (année 2020)	11 690,53 €
Résultat 2020 affecté en investissement (c/1068)	0,00 €
Dépenses année 2021	26 840,73 €
Recettes année 2021	28 194,70 €
Résultat de l'exercice 2021 - <i>Excédent</i>	1 353,97 €
<b>Résultat cumulé fin 2021 à affecter - <i>Excédent</i></b>	<b>13 044,50 €</b>

<b>Résultat global à la clôture de 2021</b>	<b>13 044,50 €</b>
---	--------------------

Entendu cet exposé, les membres du C.C.A.S., après en avoir délibéré, par :

Votes pour : 6                      Vote contre : 0                      Abstention : 0

Mme la Présidente n'a pas pris part au vote.

**CONSTATENT** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**VOTENT et ARRÊTENT** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## II- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame Catherine SILVESTRE, vice-présidente du CCAS, expose que :

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, délivrés les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant des bilans de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes présentés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Entendu cet exposé, les membres du C.C.A.S., après en avoir délibéré, par :

Votes pour : 7                      Votes contre : 0                      Abstentions : 0

**CONSTATENT** la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## III- AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Madame Carole VINCENT, présidente du CCAS donne lecture :

- De l'excédent de fonctionnement de 13 044,50 €
- Et de l'excédent d'investissement de 0 €

Et précise qu'ils sont conformes à la comptabilité du Receveur Municipal et qu'ils peuvent être repris au Budget Primitif 2022.

Entendu cet exposé, les membres du C.C.A.S., après en avoir délibéré, par :

Votes pour : 7                      Vote contre : 0                      Abstention : 0

**DECIDENT** d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 13 044,50 € au compte 002 Résultat reporté.



# DÉLIBÉRATIONS

## IV- BUDGET PRIMITIF 2022

Les membres du CCAS prennent connaissance du Budget Primitif 2022, établi par Madame la présidente, comme suit :

Inv.	Sections	Chapitres	BP 2021	
	Dépenses	21 - Immobilisations corporelles		0,00 €
Recettes	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00 €	
Fonctionnement	Sections	Chapitres	BP 2022	
	Dépenses	011 - Charges à caractère général		33 050,00 €
		65 - Autres charges de gestion courante		10 994,50 €
		<b>Total dépenses</b>		<b>44 044,50 €</b>
	Recettes	002 - Excédent de fonctionnement reporté		13 044,50 €
		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		15 000,00 €
		74 - Dotations, subventions et participations		10 000,00 €
		75 - Autres produits de gestion courante		6 000,00 €
<b>Total recettes</b>		<b>44 044,50 €</b>		

Entendu cet exposé, les membres du C.C.A.S., après en avoir délibéré, par :

Votes pour : 7                      Vote contre : 0                      Abstention : 0

**VOTE** le Budget Primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale

## V- PORTAGE DES REPAS - CHANGEMENT DES TARIFS

Madame la vice-présidente rappelle à l'assemblée la nécessité d'organiser l'évolution des tarifs pour le portage des repas.

Elle expose que parallèlement à la mise à jour les tranches tarifaires en fonction de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées), il devient nécessaire de fixer les tarifs aux bénéficiaires en fonction de l'IPC (indice des prix à la consommation) afin que ces tarifs évoluent en fonction du coût de la vie.

Ainsi à partir de l'année 2022, cette modification des tarifs aura lieu chaque 1<sup>er</sup> mai en se basant sur l'ASPA au 1<sup>er</sup> janvier et sur l'IPC du mois de février de l'année en cours.

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 l'ASPA a été fixé à 916,78€/mois pour une personne seule et 1.422,31€/mois pour un couple.
- Au 1<sup>er</sup> février 2022 l'IPC a été fixé à 3,6%.

Tranches	Revenu brut mensuel				Tarifs
	Personne seule		Couple		
1	≤ à l'ASPA soit 916 €		<ou= à l'ASPA soit 1 422€		7,25 €
2	917 €	1 287 €	1 423 €	2 300 €	8,10 €
3	1 288 €	1 658 €	2301 €	3 178 €	8,70 €
4	1 659 €	≤ 2 029 €	3 179 €	≤ 4 056€	9,95 €
5	Ressources non transmises				11,70 €

une majoration de 15% est appliquée au tarif par tranche lorsque les repas sont confectionnés exclusivement par le fournisseur « La Charolaise »	une minoration de 15% est appliquée au tarif par tranche lorsque les repas sont confectionnés exclusivement par le prestataire «SER »																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Tranches</th> <th>Tarifs + 15%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>8,35 €</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>9,30 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>10,00 €</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>11,45 €</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>13,50 €</td> </tr> </tbody> </table>	Tranches	Tarifs + 15%	1	8,35 €	2	9,30 €	3	10,00 €	4	11,45 €	5	13,50 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Tranches</th> <th>Tarifs - 15%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>6,15 €</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>6,90 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>7,40 €</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>8,45 €</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>9,95 €</td> </tr> </tbody> </table>	Tranches	Tarifs - 15%	1	6,15 €	2	6,90 €	3	7,40 €	4	8,45 €	5	9,95 €
Tranches	Tarifs + 15%																								
1	8,35 €																								
2	9,30 €																								
3	10,00 €																								
4	11,45 €																								
5	13,50 €																								
Tranches	Tarifs - 15%																								
1	6,15 €																								
2	6,90 €																								
3	7,40 €																								
4	8,45 €																								
5	9,95 €																								

Entendu cet exposé, les membres du C.C.A.S., après en avoir délibéré, par :

Votes pour : 7

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**DECIDENT** de mettre à jour les tranches tarifaires en fonction de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et de baser l'évolution des tarifs aux bénéficiaires en fonction de IPC (Indice du Prix à la Consommation) au 1<sup>er</sup> février de l'année en cours.

**CHARGENT** la présidente ou sa représentante de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## VI- QUESTIONS DIVERSES

### 1- Octobre Rose

- ✓ Informer les communes du secteur de la date du 15 octobre 2022 pour l'organisation de la manifestation d'Octobre Rose sur Neydens.
- ✓ Faire une réponse au comité Octobre Rose avant le 15 juin 2022.
- ✓ Prévoir l'achat :
  - Des T-shirt pour les agents communaux et pour les membres du CCAS (prendre contact avec le comité pour les tailles)
  - Des bougies LED roses
  - Quelques parapluies à mettre à l'entrée des hameaux de la commune
  - Quelques ballons pour la manifestation
  - Des sets de table si organisation d'un repas
- ✓ Organiser une manifestation avec l'association Wendo Self Défense et avec l'UCPA
- ✓ Organiser un apéritif que le CCAS pourrait offrir ou organiser un repas canadien.
- ✓ Demander aux enfants du périscolaire de confectionner des objets à vendre
- ✓ Voir avec une association locale pour l'encaissement des recettes à destination du comité Octobre Rose ou voir avec le comité s'il peut encaisser directement les recettes de la journée
- ✓ Prévoir une à deux activités dans la matinée avec quelques stands de vente au profit du comité (voir avec le milieu hospitalier)

### 2- Repas des aînés / paniers garnis

Une option a été posée pour réserver la salle des fêtes de Feigères le dimanche 13 novembre 2022. La mairie de Feigères doit confirmer le tarif et l'organisation de la location.

Marinette PINGET contacte Mickaël JANNEROT pour l'animation de la journée.

# DÉLIBÉRATIONS

La distribution de paniers garnis est maintenue. Cette année pour varier, le CCAS va prendre contact avec le Marché de producteurs de Collonges-sous-Salève pour une proposition de paniers.

## 3- Portage des repas

Catherine SILVESTRE et Marie-Laure AMELINE ont rencontré successivement Philippe de SER et Philippe de la Charolaise.

Véronique VERGUET se charge de préparer un article pour le bulletin municipal au sujet de Philippe, cuisinier du restaurant scolaire.

Philippe BAUDET informe de l'augmentation de ses tarifs au 1<sup>er</sup> mai 2022.

## 4- Ukraine

La Préfecture de Haute-Savoie privilégie les logements autonomes.

Tous les réfugiés et hébergeurs doivent dans un premier temps s'enregistrer en mairie.

Un logement pour six personnes est mis à disposition par la commune au-dessus de l'ancienne école.

L'association Arc-en-Ciel ouvre son vestiaire pour les familles réfugiées.

Une collecte a été organisée à Beaumont avec l'Association des Maires de Haute-Savoie

## 5- Compte-rendu AG Bals Musette

L'EHPAD du Val de l'Aire comprend 66 résidents.

L'association des Bals Musette a été créée en juillet 1993.

Elle regroupe 25 bénévoles.

17 familles cotisent.

L'association arrête l'organisation de la braderie annuelle car elle n'a plus de locaux à disposition.

Une partie des bénéfices de la fête de la Tulipe de Neydens du 30 avril 2022 sera reversée aux Bals Musettes.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.

Neydens, le 26 avril 2022

La Vice-Présidente, Catherine SILVESTRE.



